

**N°19-09-088**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 30 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de R. DENUNCQ), Président, suite à la convocation en date du 18 septembre 2019.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; FOURNIER A. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. (reçoit pouvoir de M. MAGERE) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ;  
Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECA D. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; MAILLOT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. (reçoit pouvoir d'H. CARVALHO) ; CLABAUT A. ; COLIN G. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames CARVALHO H. (donne pouvoir à O. DUFOUR) ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)  
Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à C. VASSEUR) ; DUWAT A. ; BRUGGEMAN M. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à G. COLIN) ; MAGERE M. (donne pouvoir à F. DEGREMONT) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; DENUNCQ R. (donne pouvoir à C. LEROY) ; DELATTRE G.

**Absents :**

Monsieur GARENAUX M.

Monsieur Daniel MAILLOT est élu secrétaire.

**OBJET : FINANCES – CITY-STADE DE ZUDAUSQUES – ATTRIBUTION D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE**

**Rapporteur : Olivier DUFOUR**

Par délibérations n° 16-02-13 du 25 février 2016 et 19-05-066 du 27 mai 2019, le conseil communautaire a décidé de soutenir les projets de réalisation de plateaux multisports communaux ou intercommunaux. Cette délibération énumère les critères d'éligibilité.

Les critères d'attribution de ce soutien financier sont les suivants :

- Participation de la CCPL à hauteur de 30 % maximum de l'investissement dans la limite de 20 000 € pour des communes ayant fait l'effort de se regrouper pour mettre en œuvre un plateau qui bénéficiera à l'ensemble de ces communes, la candidature devant être signée par l'ensemble des maires
- Participation de la CCPL à hauteur de 15 % maximum de l'investissement dans la limite de 10 000 € pour une commune seule

La commune de Zudausques a déposé un dossier pour la réalisation d'un city-stade. Le coût prévisionnel HT de l'opération est de 73 605,33 €

La commune de Zudausques portant l'opération seule, répond au 2<sup>ème</sup> cas de figure et pourrait donc bénéficier d'une aide communautaire de 15 % soit 11 040,80 €, plafonnés à 10 000 €.

Le Maire de Zudausques ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **FIXE à 10 000 €**, l'aide communautaire au bénéfice de la commune de Zudausques pour la réalisation de son city-stade, soit 15 % de la dépense prévisionnelle HT, plafonnés.

Le financement se fera sous forme de fonds de concours versé à la commune sur présentation d'un état récapitulatif des factures acquittées visé par le Trésorier et des justificatifs de subvention.

Pour extrait conforme.  
Le Président,

